SESSION 2012
France métropolitaine

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

ÉPREUVE N° 2 DU PREMIER GROUPE

ÉTUDE DE CAS

Option : Services en espace rural

Durée : 4 heures

Matériel autorisé : **Calculatrice**

Rappel : Au cours de l'épreuve, la calculatrice est autorisée pour réaliser des opérations de calcul.
Tout autre usage est interdit.

Le sujet comporte 18 pages

SUJET

LE MOULIN DES PIERRES BLANCHES

I. VOTRE SITUATION

Vous venez d'être recruté(e) par la commune de Villefagnan située en Charente, en tant qu'assistant(e) de l'agent de développement.

Vous êtes chargé(e) de contribuer au développement socio-économique, culturel et touristique de son territoire.

II. CONTEXTE DE LA MISSION

Les élus de la commune de Villefagnan viennent d'acquérir pour 23 000 € un ancien moulin à vent « Le moulin des Pierres Blanches » et l'ancienne maison du meunier attenante.
Ils envisagent de les restaurer.

III. VOTRE MISSION

Vous êtes chargé(e) d'étudier ce projet de restauration et de faire des propositions concrètes de valorisation de cet ensemble de bâtiments.

Partie 1 : <u>Analyse de la situation et démarche exploratoire</u> (6 points)

1.1 - À partir de l'étude du contexte territorial, analysez les points forts et les points faibles de ce projet. Concluez sur la pertinence de celui-ci. (4 points)

1.2 - Afin de mettre en place ce projet, la commune souhaite constituer un comité de pilotage. Identifiez et classez les partenaires à mobiliser. Justifiez votre réponse. (2 points)

Partie 2 : <u>Méthode et action</u> (12 points)

2.1 - Présentez une méthode adaptée à la mise en place concrète de ce projet de restauration, de la phase d'élaboration du projet de restauration jusqu'à son inauguration. Justifiez et contextualisez chacune des étapes retenues. (4 points)

2.2 - À partir de visites de moulins récemment restaurés, les élus souhaitent collecter des données pour envisager la restauration du moulin des Pierres Blanches. Vous leur proposez un document de collecte organisant les informations nécessaires. (2 points)

2.3 - À partir des informations du **document 10**, établissez le budget primitif de fonctionnement et d'investissement de la commune intégrant ce projet.
Analysez les résultats obtenus et faites des propositions pour équilibrer ces budgets. (3 points)

2.4 - Les élus de la commune ont décidé de rénover en priorité le moulin. Quelles caractéristiques du moulin peut-on valoriser en matière de communication ? Et sous quelle(s) forme(s) ? (2 points)

2.5 - Dans la perspective d'une ouverture au public, indiquez les aspects réglementaires dont devra tenir compte la municipalité. (1 point)

Partie 3 : <u>Perspectives</u> (2 points)

- Proposez des activités de valorisation du moulin et des bâtiments annexes qui participent au développement local. Justifiez vos propositions. (2 points)

Liste des documents

Document 1 : Le Territoire de Villefagnan (4 pages)

Document 2 : La communauté de communes du Pays de Villefagnan (2 pages)

Document 3 : Le Pays Ruffécois (1 page)

Document 4 : Le tourisme en Poitou-Charentes (3 pages)

Document 5 : Les dispositifs locaux en faveur du patrimoine (1 page)

Document 6 : Présentation du CAUE de Charente (1 page)

Document 7 : Les moulins en Charente (1 page)

Document 8 : Le plan type d'un moulin à vent (1 page)

Document 9 : L'histoire du moulin des Pierres Blanches - Villefagnan (1 page)

Document 10 : Informations disponibles pour l'élaboration du budget primitif de la commune de Villefagnan (1 page)

DOCUMENT 1 - p. 1/4
LE TERRITOIRE DE VILLEFAGNAN

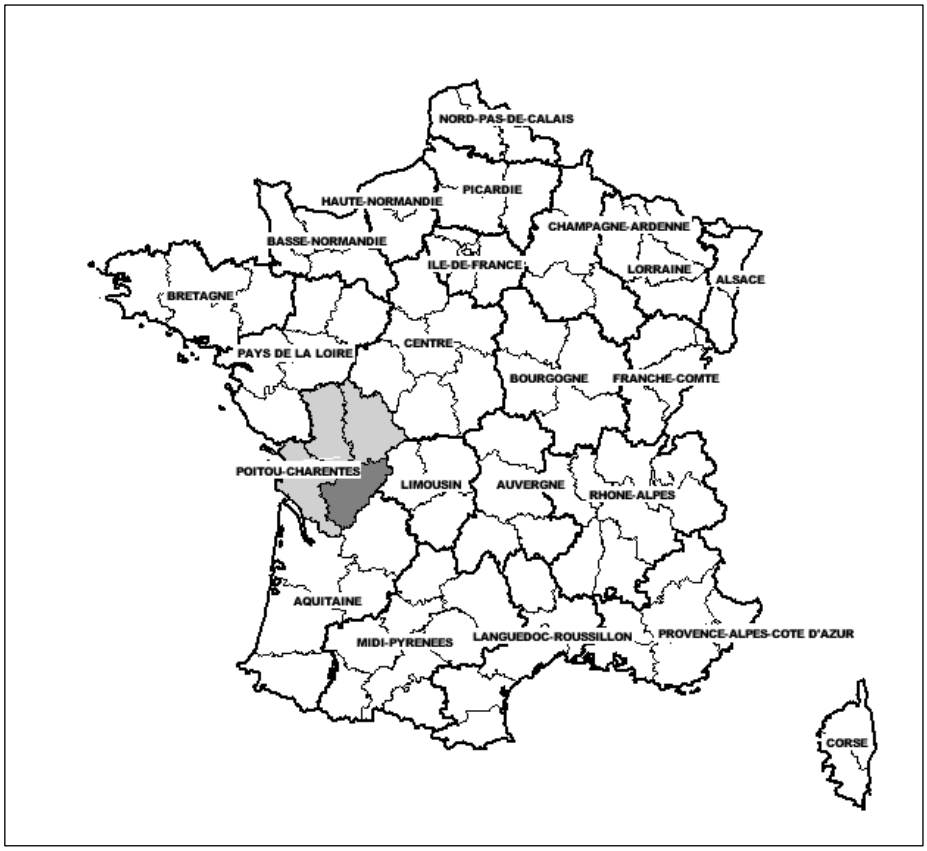

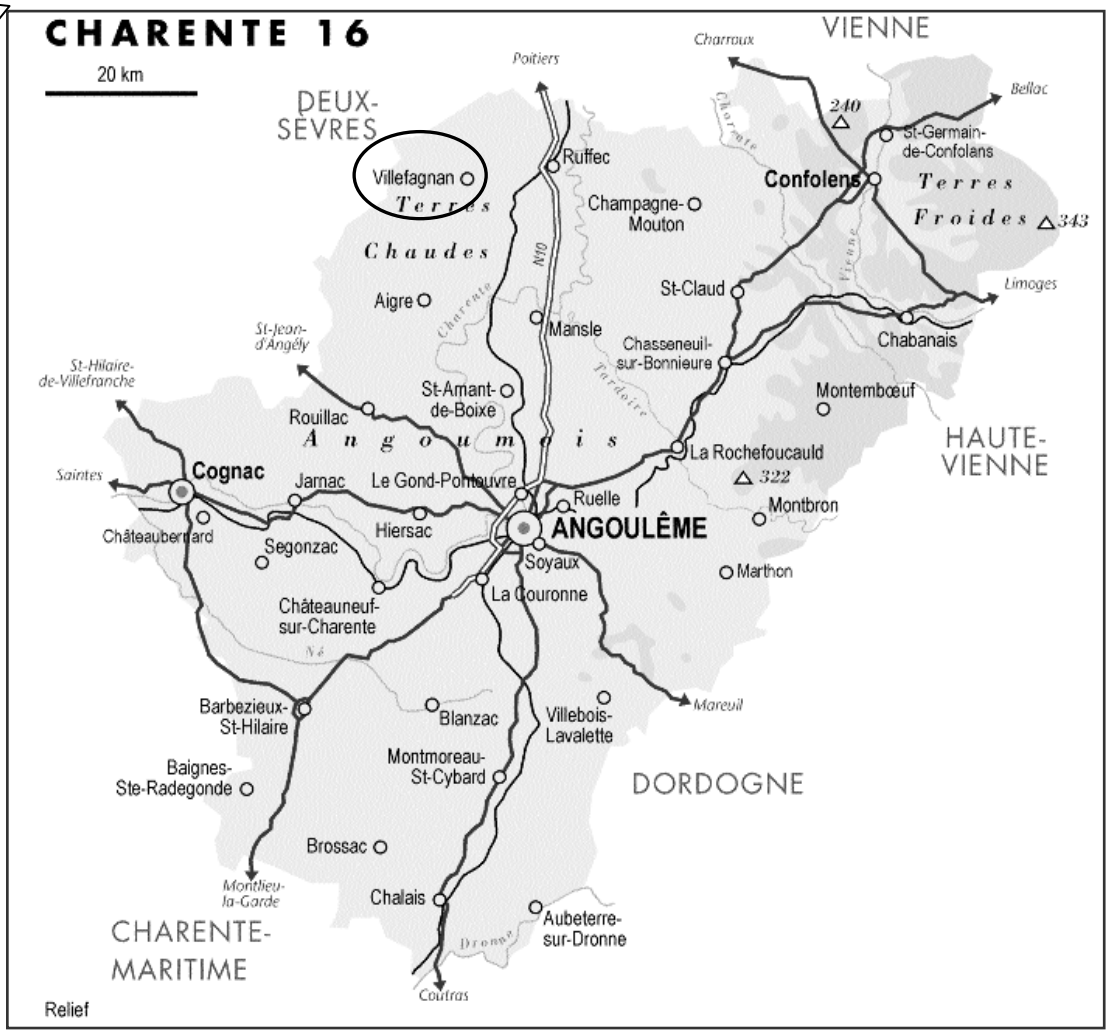

Source : Cartes & Bases ; Préfecture de Charente. Documents construits pour les besoins de l'épreuve.

Canton de Villefagnan

Région	Poitou-Charentes
Département	Charente
Communes	20
Chef-lieu	Villefagnan
Population (2009)	5 745 habitants
Superficie	21 500 ha = 215 km²
Densité	26 hab./km² (57 hab./km² en Charente)

20 communes du canton de Villefagnan : Bernac, Brettes, La Chèvrerie, Courcôme, Empuré, La Faye, La Forêt-de-Tessé, Londigny, Longré, La Magdeleine, Montjean, Paizay-Naudoin-Embourie, Raix, Saint-Martin-du-Clocher, Salles-de-Villefagnan, Souvigné, Theil-Rabier, Tuzie, Villefagnan, Villiers-le-Roux.

La commune de Villefagnan comptait 1 072 habitants au dernier recensement (2006) contre 1 064 en 1999 et 1 010 en 1990.
Ce chef-lieu de canton dynamique a su maintenir sa population en attirant de nouveaux ménages. Afin de mieux accueillir ces familles avec enfants, la commune a réalisé, au cours du dernier mandat municipal, une halle sportive, une halte-garderie, une cantine scolaire et une aire de loisirs avec parcours santé et jeux pour enfants. Elle a également mis aux normes la station d'épuration et le réseau d'assainissement autonome.

La nouvelle équipe municipale recherche un projet fédérateur pour marquer son mandat.

Fêtes et manifestations cantonales de mai à septembre

Mai	Jeudi 1er mai : Vide grenier à la Faye. Jeudi 8 au dimanche 11 mai : Foire exposition de Villefagnan, Association cantonale des commerçants et artisans de Villefagnan.
Juin	Dimanche 15 : Brocante vide-grenier du Comité des fêtes de Montjean. Samedi 21 : Randonnée des châteaux et logis, Courcôme ; Fête du petit patrimoine, Pays Ruffécois.
Juillet	Lundi 14 : Feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes de Villefagnan. Plan d'eau des Trois Fontaines, Villefagnan, 20.30 h + concert des Binuchards. Samedi 19 : Concours de pêche, plan d'eau des Trois Fontaines, association cantonale des pêcheurs. Dimanche 20 : Spectacle de rue pour faire découvrir les monuments de la commune de Montjean. Samedi 26 : Fête du vent : concours de cerfs-volants, Les cerfs-volants en l'air, Theil-Rabier. Dimanche 27 : Raid sportif organisé par Interlude.
Août	Dimanche 3 : Repas champêtre du foyer rural d'Empuré à l'aire de détente de la Gargotte. Dimanche 3 : Théâtre de rue, La Forêt-de-Tessé. Samedi 8 Août : La Nuit des étoiles, À ciel ouvert, réservation : tél. : 05 45 31 00 75. Dimanche 10 : Concours régional de labours pour animaux de trait, GRAHV et les Traits Charentais. Samedi 16 : Concert à Theil-Rabier avec les Binuchards. Dimanche 24 : Son et lumière et repas champêtre au plan d'eau des Trois Fontaines, Villefagnan. Dimanche 31 : Repas des associations, La Magdeleine, salle des fêtes.
Septembre	Dimanche 2 : Jambon et mojettes à la salle des fêtes de Tuzie, société de chasse. Réservation : 05 45 29 25 32. Dimanche 14 : Brocante vide-grenier du Comité des fêtes de Raix. Dimanche 21 : Patrimoine en fête, CdC du Pays de Villefagnan.

Hôtels, restaurants, gîtes ruraux...

Hôtels, restaurants, bars	Chambres d'hôtes
Villefagnan - Bar-Snack-pizzas l'Etoile d'Or : 16240 Villefagnan - Café restaurant du centre, Cyril Barroume, activité traiteur (fermé le lundi, repas tous les midi, soir et week-end sur commande). **Longré** - Le « Canton » Multiple rural communal. Ouvert tous les jours sauf lundi, de 7 h à 14 h et de 16 h à 21 h en période hivernale. Le service sera continu du 1er avril au 1er septembre. Muguette Gabriel, épouse de Serge Morin, en est la gérante. Le couple propose des repas traiteurs dans la salle des fêtes communales et des repas à thème. Contact et réservations au 05 45 84 23 38. **Montjean** - Restaurant Relais de la Péruse, 16240 Montjean, tél. : 05 45 31 32 48. Activité traiteur. **Courcôme** - Restaurant Le Gensac 16240 Courcôme, tél. : 05 45 31 27 49. Activité traiteur. **Paizay-Naudouin-Embourie** - L'Auberge du Lavoir, 16240 Paizay-Naudouin-Embourie, tél. : 05 45 29 56 44, Philippe et Patricia Chaylat, ouvert de 7 h à 22 h, repas ouvrier, carte, traiteur. **Villiers-le-Roux** - Le Poivrier, 16240 Villiers-le-Roux, tél. : 05.45.31.67.69. Cuisine fine.	**Villefagnan** - Le logis des Tours chez Mme Chantal Duvivier tél. : 05.45.31.74.25 (parle anglais). - La Cantinolière, Mme Maillochaud Jeanne, tél. : 05.45.31.60.81 (ouvert toute l'année) *Salles-de-Villefagnan* - La Cochère chez John et Kathy Anderson, tél. : 05 45 30 31 60. **Gîtes ruraux** *La Faye* - M. André Flaud, tél. : 05 45 31 03 01. *Paizay-Naudouin* - Mme Mathé, tél. : 05 45 31 62 24. - M. Bonnaud, tél. : 05 45 31 72 31. **Salles-de-Villefagnan** - La Petite Colombe chez Roger & Margaret Coombes Place du Canton tél. : 05 45 31 24 11. *Theil-Rabier* - Ferme Chante-Oiseau, gîte rural, Mme Bossard, tél. : 05 45 31 72 38. - Gîte Le Petit Rabier, chez M. et Mme Dubois, tél. : 09 25 00 29. *Villefagnan* - Gîte de M. et Mme Carde en ville, tél. : 06 32 36 95 58 ou au 05 55 74 22 89 - Mme Gasseling aux Moulins, tél. : 05 45 36 82 41.
Locations de vacances	**Campings**
La Forêt-de-Tessé - M. Mme Robert Lerat, tél. : 05 45 31 77 20.	*Villefagnan* - Camping à la Ferme de Chassagne, M. Peloquin, tél. : 05 45 32 45 31. *Paizay-Naudouin-Embourie* - Camping municipal 20 places, contact en mairie, tél. : 05 45 34 82 21.

Les productions locales

- miel, pollen, pain d'épices ;
- légumes de saison biologiques ;
- volailles : poules, pintades, chapons, oies, dindes ;
- fromages de chèvre ;
- légumes secs biologiques : lentilles, pois chiches, haricots, pois cassés, flageolets, huile de tournesol, jus de raisin ;
- jus de pomme ;
- volailles gavées et foies gras.

Les association cantonales

BERNAC	- Foyer rural - Société de chasse - L'association des parents d'élèves Val de Péruse Bernac-Montjean
BRETTES	- Foyer rural - Amicale des chasseurs - Nord Charente ULM - ADANC (Danse, théâtre, judo, gym, yoga et relaxation)
COURCOME	- Comité des fêtes - Association Jeux m'amuze - Amicale laïque - Société de chasse - Entente et amitié - Parents d'élèves - Moto club des Orchidées
EMPURE	- Foyer rural - Société de chasse - Le Coq et la Rose
LA FAYE	- Comité des fêtes - Société de chasse (Raix-La Faye) - Parents d'élèves du RPI
LA CHEVRERIE	- Foyer rural
LA FORET-DE-TESSE	- Association pour la valorisation du patrimoine vernaculaire - Association de théâtre amateur - Société de chasse - Foyer rural - Section Cyclisme du Foyer rural - Club des aînés
LA MAGDELEINE	- Association communale loisirs (visites guidées, animations estivales, son et lumière)
LONDIGNY	- Les aînés ruraux - Foyer rural - Les Fantasios
LONGRE	- Société de chasse - Club des amis des vieux monuments - Club des aînés
MONTJEAN	- Théâtre en fête - Comité des fêtes - CDAHL (Bibliothèque et archives)
PAIZAY-NAUDOUIN /EMBOURIE	- Comité des Loisirs - Club des aînés Soleil d'automne - La mémoire d'autrefois
RAIX	- Société de chasse - Compagnie de théâtre de plein air
SALLES-DE-VILLEFAGNAN	- Comité d'animation et des loisirs - Association des Chiffres et des Lettres
SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER	- Association LCAPP (logis, châteaux et autres petits patrimoines) - Foyer rural - Les Restos du Cœur
SOUVIGNE	- Association Animations Loisirs - Yélémiséni en faveur du Mali - Foyer rural
THEIL-RABIER	- Amicale rurale de Theil-Rabier et de ses environs - Société de chasse - Les cerfs-volants en l'air
TUZIE	- Comité des fêtes et l'atelier création passion - Société de chasse (avec Salles-de-Villefagnan)
VILLEFAGNAN	- Office du Tourisme - Association d'insertion : patrimoine et espaces verts - Association cantonale des commerçants et artisans - Comités des fêtes - Association cantonale des pêcheurs - Interlude - GRAVH, groupe de recherche archéologique et historique de Villefagnan - Association "A ciel ouvert" - Association de chevaux de traits charentais - La Compagnie "Balades au clair de lune..." - Cyclisme Nord-Charente - Equitation - Association familiale intercommunale
VILLIERS-LE-ROUX	- Foyer rural - Comité des fêtes

Source : à partir de http://pagesperso-orange.fr/pascal.baudouin/plan.htm - 12 mai 2009
Documents élaborés pour les besoins de l'épreuve.

DOCUMENT 2 - p.1/2
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VILLEFAGNAN

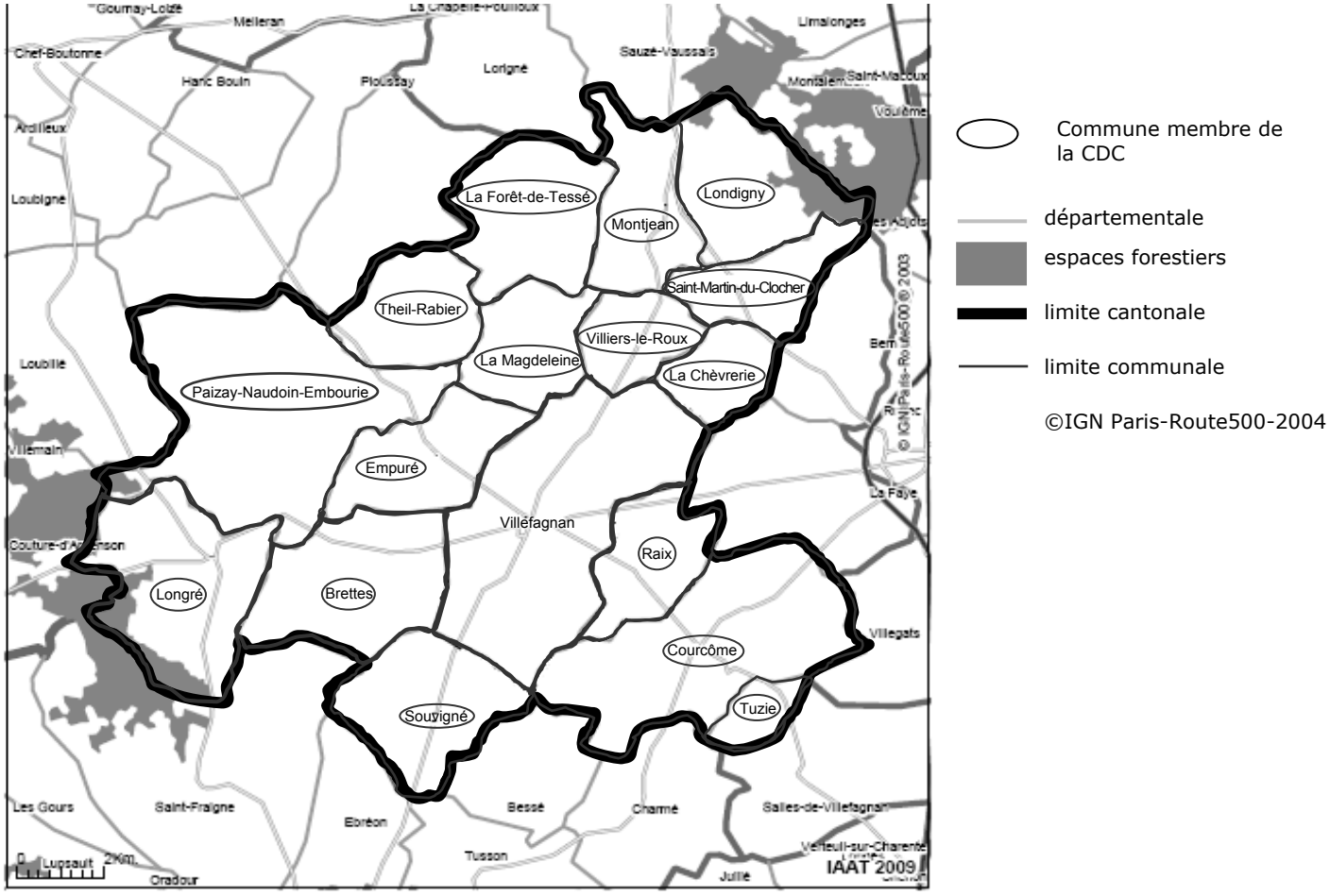

Document modifié pour les besoins de l'épreuve

Les 16 communes de la Communauté de communes du Pays de Villefagnan : Brettes, La Chèvrerie, Courcôme, Empuré, La Forêt-de-Tessé, Londigny, Longré, La Magdeleine, Montjean, Paizay-Naudoin-Embourie, Raix, Saint-Martin-du-Clocher, Souvigné, Theil-Rabier, Tuzie, Villiers-le-Roux.

La commune de Villefagnan, chef-lieu de canton, n'appartient pas à la Communauté de communes du Pays de Villefagnan, mais elle appartient au Pays Ruffécois.

Les compétences de la communauté de communes

Compétences obligatoires
- Aménagement de l'espace ;
- Action de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté.

Compétences optionnelles
- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Étude d'assainissement collectif ;
- Définition des politiques communautaires du logement et du cadre de vie (OPAH).

Compétences facultatives
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs, socio-éducatifs à vocation communautaire ;
- Action et animation culturelle ;
- Entretien et aménagement de l'aire couverte.

Les domaines d'intervention

- **Développement économique et touristique** : création de circuits de randonnée, paniers et assiettes gourmandes, accueil des porteurs de projet...
- **Environnement et cadre de vie** : mise en valeur du patrimoine naturel et architectural ;
- **Contrôle des systèmes d'assainissement individuels et conseil** ;
- **Programmation culturelle** mise en œuvre par l'association Interlude ;
- **Aménagement du temps de loisirs** des enfants hors périodes scolaires ;
- **Fonctionnement et investissement d'une partie de la voirie** ;
- **Soutien à l'installation de nouveaux artisans** : ateliers relais...

Les actions

La CdC soutient activement la promotion des produits régionaux en offrant aux touristes, à leur arrivée dans un gîte un « panier gourmand » contenant des produits locaux et des propositions de promenade.

La CdC a lancé l'opération « Assiettes gourmandes » afin de promouvoir les acteurs économiques de la région - restaurateurs et producteurs - au travers de recettes locales (ou originales) sur la base de produits locaux. Servie en plat unique, salé ou sucré, de juillet à octobre, sa composition pourra varier selon la saison.

Le site des Couradeaux se partage entre les communes de Courcôme, Tuzie, Charmé et Salles-de-Villefagnan. Riche en orchidées, ce sentier a été ouvert aux promeneurs par la CdC en 2005. C'est une balade pédagogique agrémentée de panneaux explicatifs. Le sentier de randonnée « Sur les traces du Loup... » a été réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Villefagnan.

Un journal de liaison, « Contact », édité à Raix par Estelia Éditions, assure l'information de la population des communes de la CdC. Outre l'information de base, de nombreux articles exposent les projets en cours, d'autres retracent le passé local... Ces articles sont habilement documentés. De nombreuses photos ou cartes postales anciennes agrémentent la lecture.

Le site gallo-romain d'Embourie fait partie des trois pôles majeurs de l'archéologie gallo-romaine en Charente à côté de Chassenon et des Bouchauds. Les murs du site gallo-romain ont été restaurés et protégés grâce à la DRAC et au Conseil Général, et à la CdC du Pays de Villefagnan, les zones fouillées sont recouvertes de sable de façon à permettre des visites en toute sécurité.
Des ateliers archéologie sont proposés en partenariat avec le Conseil Général.

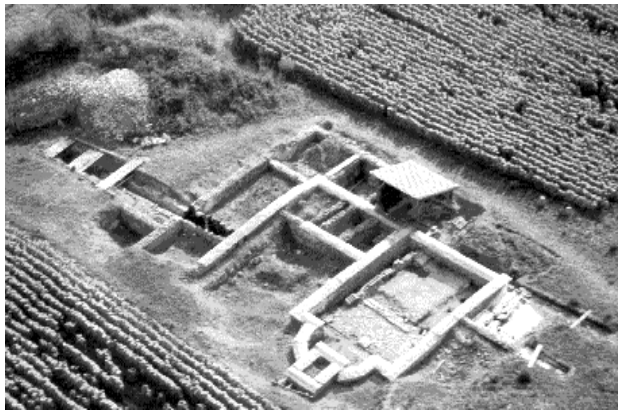

L'association Interlude, avec le soutien de la CdC du pays de Villefagnan propose aux habitants des rencontres culturelles telles que expositions de peinture, théâtre, cirque, musique, visites du patrimoine, animations d'été : expositions de peinture, concert de musique sud-américaine, Ludo-sports le samedi matin, stages de BD promenades à la torche, initiation à la taille de pierres, etc.

Source : à partir de http://pagesperso-orange.fr/pascal.baudouin/plan.htm - 12 mai 2009
Documents élaborés pour les besoins de l'épreuve.

DOCUMENT 3
LE PAYS RUFFECOIS

<u>Les orientations stratégiques de la charte de développement du Syndicat de Pays Ruffécois</u>

Axe 1 : Construire une image de Pays

Axe 2 : Préserver l'environnement et valoriser le cadre de vie

Axe 3 : Développer une politique volontariste d'accompagnement des entreprises

Axe 4 : Favoriser le maintien d'un tissu rural et agricole économiquement viable

Axe 5 : Développer le tourisme

Axe 6 : Renforcer la solidarité

Axe 7 : Développer une politique culturelle, sportive et de loisirs

Axe 8 : Affirmer la participation citoyenne sur le Pays et favoriser l'animation liée au développement local

<u>Source</u> : http://www.paysduruffecois.com/communes/carte.asp - 12 mai 2009

DOCUMENT 4 - p. 1/3

LE TOURISME EN POITOU-CHARENTES

Principales activités pratiquées

	Nord-Charente	Poitou-Charentes	France
Natation, baignade	24 %	25 %	23 %
Visite de villages, patrimoine	19 %	18 %	16 %
Parcs et jardins	11 %	10 %	10 %
Vélo, VTT	16 %	14 %	15 %
Gastronomie	6 %	8 %	10 %
Festival, manifestations…	10 %	14 %	15 %
Randonnée pédestre	13 %	7 %	7 %
Autres	1 %	4 %	4 %

Source : CRT, 2008. Document adapté pour les besoins de l'épreuve.

Fréquentation touristique

- Fréquentation : 2/3 Français, 1/3 étrangers (90 % d'Anglais)
- Clientèle familiale avec de jeunes enfants
- Origine : nord et ouest de la France et pays anglophones
- Clientèle essentiellement urbaine
- Période de fréquentation de plus en plus longue, des séjours de plus en plus courts

Hébergement

- Clientèle des chambres d'hôtes : de passage
- Durée moyenne du séjour en gîtes : 1,12 semaines
- Fréquentation du camping municipal de Paizay-Naudouin-Embourie : en hausse depuis 2 ans (1600 nuitées en 2008 contre 1200 en 2006)
- Fréquentation chambres d'hôtes, gîtes et camping à la ferme : 95 % de remplissage en juillet et août 2008

Source : OT/SI de Ruffec, 2008. Document adapté pour les besoins de l'épreuve,

Sites et lieux de visite
Région Poitou-Charentes
Extrait du Guide Vert Michelin, 2002

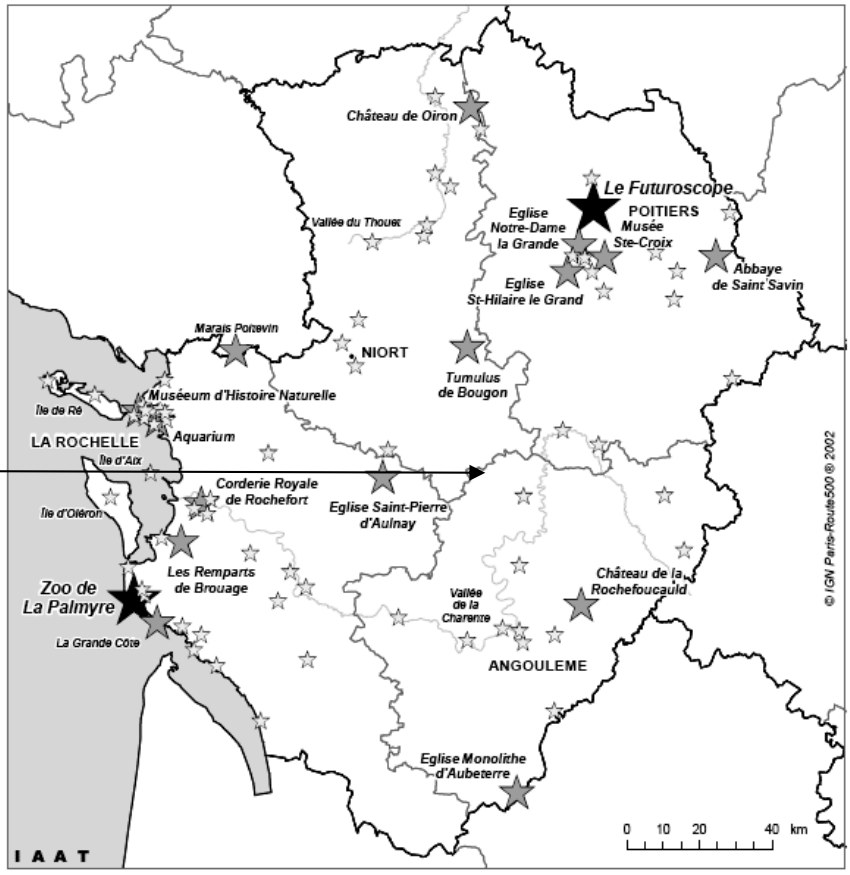

Villefagnan

Catégorie
1 étoile
2 étoiles
3 étoiles

Source : Guide Vert Michelin, 2002

4 - ACTIVITES : Tourisme

Edition 2004

FREQUENTATION DES MANIFESTATIONS* EN POITOU-CHARENTES

** disposant d'une billetterie (pour certains festivals il s'agit d'une estimation)*

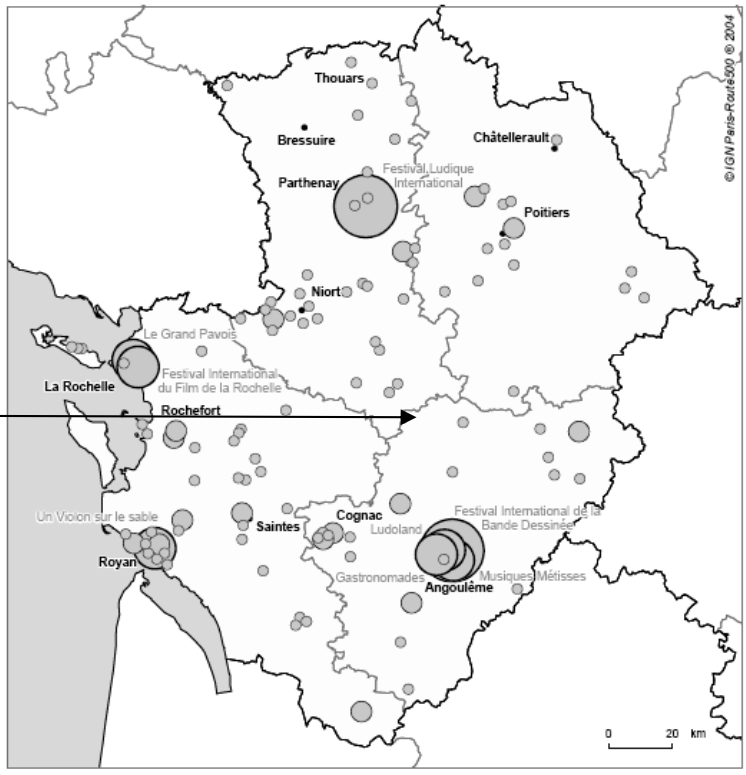

Villefagnan

Fréquentation en 2003
de 1 000 à 10 000 visiteurs
de 10 000 à 40 000 visiteurs
de 40 000 à 100 000 visiteurs
de 100 000 à 210 000 visiteurs

Source : Comité Régional du Tourisme - 2003

© IAAT - 2004

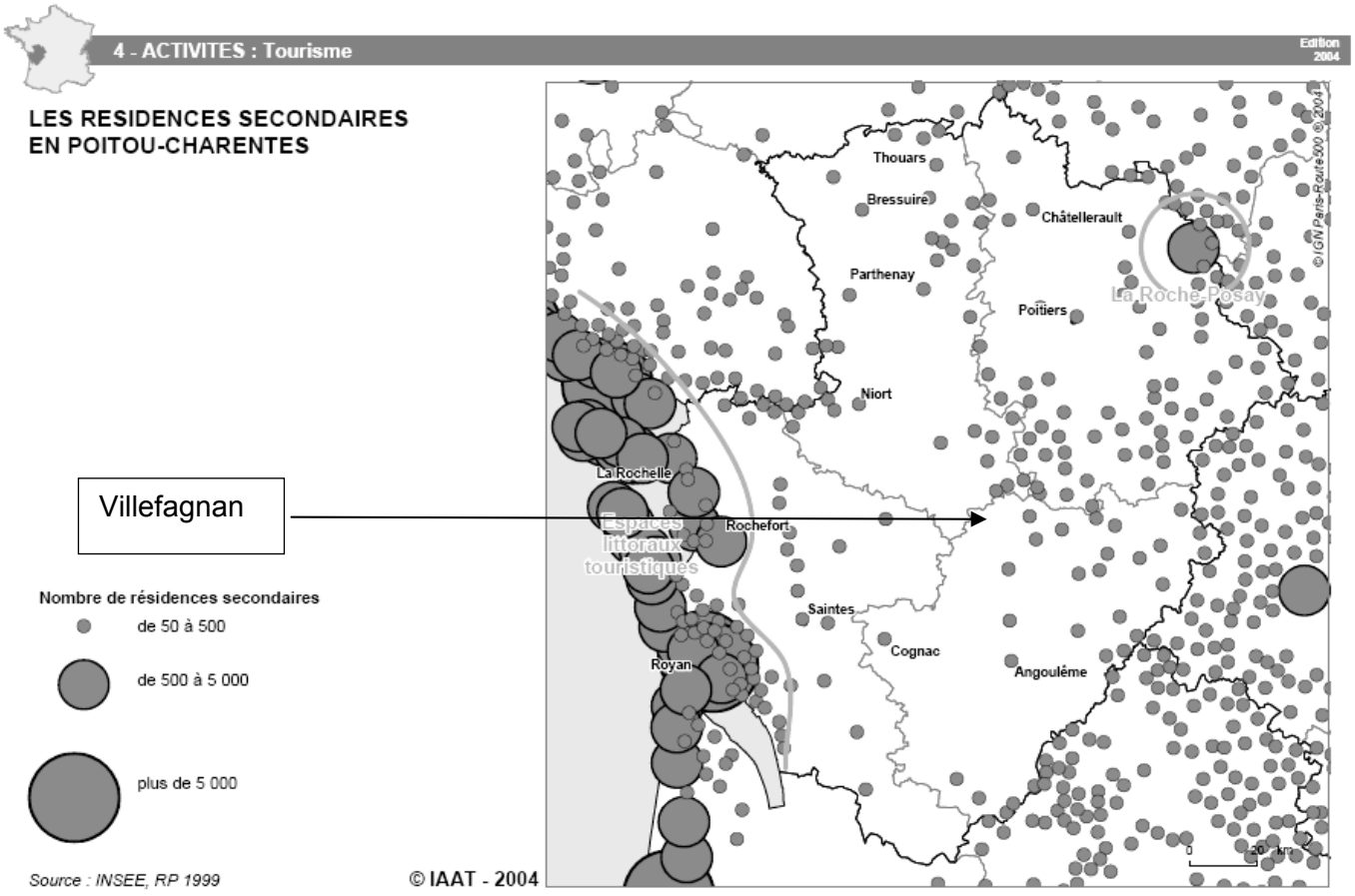

Source : http://www.iaat.org/ressources/tourisme.php?id2=10&onglet=carto – 12 mai 2009

DOCUMENT 5

LES DISPOSITIFS LOCAUX EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Conseil Général 16

Culture & patrimoine

La culture est un atout essentiel pour comprendre les systèmes complexes, et aborder un monde qui évolue de plus en plus vite. Pour cela, le Département a mis en place une politique qui tend au développement de la culture et à la valorisation de son patrimoine dans l'ensemble des territoires, ruraux comme urbains.

Source : http://www.cg16.fr/culture-patrimoine/patrimoine/index.html - 12 mai 2009

Région Poitou-Charentes

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Dans une démarche volontaire, la Région Poitou-Charentes a décidé d'intervenir en faveur de l'accès de tous à la culture et pour soutenir l'emploi artistique et culturel. Les différentes aides au développement culturel qu'elle a créées répondent toutes à l'un de ses objectifs ou aux deux.

Objectifs régionaux

- Favoriser l'accès de tous au patrimoine par la recherche, les publications, les initiatives originales de médiation, la création d'œuvres contemporaines ;
- Favoriser l'appropriation du patrimoine par la population et notamment soutenir les initiatives des jeunes pour le patrimoine.

Pour qui ? Vous êtes : une association, une collectivité territoriale, une entreprise, un artiste, un groupe de jeunes.

Comment ça marche ?

- Recueillir et publier la mémoire régionale OU
- Créer une œuvre en relation avec le patrimoine régional y compris les langues régionales OU
- Animer un/des sites jacquaires sur un des trois itinéraires régionaux vers Saint-Jacques OU
- Interpréter et/ou créer une œuvre en commun avec des artistes de la région et d'au moins un autre pays francophone hors Europe.

Ne sont pas éligibles dans ce cadre : les opérations de restauration du patrimoine, les animations n'ayant pas pour cadre un monument historique.

Quelles conditions ? Les recherches, le recueil de la mémoire doivent être validés par un universitaire ou une société savante. Les expositions doivent être pérennes (réutilisables) et accompagnées d'un catalogue, livret ou dépliant de visite. Les créations doivent être conduites par des artistes professionnels rémunérés.

Quel montant ?
Subvention plafonnée à 10 000 €.
Bonus pour projets portés majoritairement par des jeunes de moins de 30 ans.
Modalités de paiement : subvention forfaitaire sur décision.

Modalités d'évaluation :
Rapport accompagné des publications, reportage photographique, revue de presse, statistiques de fréquentation …

Contacts : Région Poitou-Charentes, Service Culture, Vincent OLIVIER, Tel : 05 49 62 25 70,

Source : http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/49 - 12 mai 2009-06-12

Fondation du Patrimoine : Présentation de délégation Poitou-Charentes

La délégation Poitou-Charentes oeuvre depuis 1999 à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine de proximité dans les quatre départements de la région : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.
Elle a conclu des partenariats fructueux avec les quatre Conseils Généraux de la région. Elle réalise annuellement des campagnes d'adhésion, notamment en direction des communes et des entreprises du bâtiment, afin de mobiliser le plus grand nombre à la cause du patrimoine picto-charentais.
Depuis 2005, elle édite une Lettre d'information régionale, à parution semestrielle, à l'attention de ses adhérents et partenaires.
Plus de 300 labels à incidence fiscale ont été attribués à ce jour et une cinquantaine de souscriptions ont été organisées pour soutenir des projets publics, communaux ou associatifs.
Très divers, les projets vont de la restauration d'un logis ou d'un corps de ferme à la remise en ailes d'un moulin, de la réfection du gros œuvre d'une église à la sauvegarde de son décor peint, de ses vitraux ou de son mobilier.

Source : site Internet Fondation du Patrimoine en région Poitou-Charentes

DOCUMENT 6

PRÉSENTATION DU CAUE DE CHARENTE

Le CAUE Charente adhère à la Fédération Nationale des CAUE

Le C.A.U.E. de la Charente est créé depuis juin 1979. Il est présidé de droit par un élu, secondé par un bureau avec deux vice-présidents et un trésorier.

Le Conseil d'Administration réunit principalement des représentants de l'État, des élus locaux et des responsables des professions de l'aménagement et de l'architecture.

La création des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement dans les départements est issue de la Loi sur l'Architecture (1977).
Les CAUE sont des associations ayant pour missions d'**informer**, de **sensibiliser** et de **conseiller** un large public **pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et le respect de l'environnement**.

Des aménagements, des équipements ou la mise en œuvre de politiques urbaines illustrent les interventions du CAUE au service des collectivités charentaises.

À chaque contexte, à chaque problème, le CAUE apporte des éléments d'appréciation ou de réflexion. Au-delà d'une réponse directe, il conduit souvent la Collectivité à se poser les bonnes questions ou à percevoir les enjeux architecturaux ou urbains qui accompagnent leur demande.

Deux types de conseils sont pratiqués :

- Après une simple visite et pour les contextes simples, le CAUE apporte gratuitement des éléments de réponse ou des propositions d'orientation générale susceptibles de guider l'action projetée par la collectivité.

- Dans le cadre d'une convention entre la collectivité et le CAUE, les missions de conseil peuvent être développées et surtout illustrées par différentes hypothèses.
  Dans les deux cas l'intervention du CAUE ne se substituera pas à celle d'un urbaniste, d'un architecte ou d'un bureau d'étude.

Les conseils concernent notamment :
L'aménagement, l'architecture, la composition urbaine, l'énergie, l'environnement, les équipements publics, les paysages, l'urbanisme, la voirie…

Source Internet, site du CAUE de Charente

DOCUMENT 7

LES MOULINS EN CHARENTE

INVENTAIRE DES MOULINS À VENT DE CHARENTE		
Chantillac Moulin de la Vergne	Moulin type tour	
Condéon Moulin du Grand Fief (restauration)	La commune de Condéon a acheté cette tour de moulin à l'état de ruine, abandonnée aux intempéries, en 2002. Des bénévoles se sont activés à la restauration chaque samedi pour lui redonner une allure dès 2003. L'association « Moulin du Grand Fief » est créée. Les travaux étaient estimés à 90 000 €. La Fondation du Patrimoine a permis, à l'aide de quelques subventions, de réaliser la dernière tranche de travaux : les ailes et le mécanisme. Le moulin à vent du Grand Fief est enfin terminé. Son inauguration aura lieu le 26 avril 2008. Il sera ouvert au public l'été prochain et les visites guidées seront assurées par Christian Boutin, meunier bénévole et président de l'association Moulin du Grand Fief, qui a suivi un stage de formation de meunier.	
Parzac Moulin de Mouche dune	Moulin sans tour	
St Fort sur le Né Moulin des Harmelles	Moulin type tour	
Vaux Rouillac Moulin de la Pyramide	Il s'agit du moulin tour le plus récent de France. Il mesure 8,20 m de hauteur. Son mécanisme est complet, doté d'un blutoir et à proximité d'un pétrin et d'un four à pain. Ses ailes ont été refaites il y a peu de temps car elles avaient pris la foudre. L'arbre a été refait complètement par André Moreau, meilleur ouvrier de France. Le propriétaire s'appelle Marc Léchelle.	
Villefagnan Moulin des Pierres blanches	Moulin tour du XIX^{e} siècle, survivant d'un groupe de 12 moulins à vent situés dans les champs de blé. Le lieu dit s'appelait « Pierres Blanches » ou « Pierres Plates ». Il daterait de 1801 comme l'indique la date gravée sur le linteau d'une fenêtre.	

Source : http://www.moulins-a-vent.net/jeucadres.htm - 12 mai 2009

DOCUMENT 8

LE PLAN TYPE D'UN MOULIN À VENT

1 - Chapeau
Il désigne le toit, ou la calotte d'un moulin à vent. Dans le cas du moulin à tour, il est mobile et glisse sur un chemin dormant (voir glossaire). Celui-ci est soit une sorte de rail en bois, ou bien un système formé de patins glissant dans une entaille creusée dans la pierre du corps du moulin. Pour résister aux vents violents, le chapeau conique ne déborde pas de la tour.

2 - Fût
C'est le nom donné à la tour qui constitue le corps du moulin.
Elle peut être cylindrique, forme la plus ancienne et la plus répandue dans toute la France. La forme tronconique est généralement du XIX^{e} siècle, avec à l'intérieur un plus vaste espace de travail destiné à recevoir plusieurs paires de meules. Elle peut être aussi polygonale, souvent à huit côtés.

3 - Queue
Aussi appelée guivre ou gouvernail, cette longue tige de bois, solidaire du chapeau, permet au meunier d'orienter les ailes face au vent. Au fil du temps, elle a pu être remplacée par un système de chaîne sans fin, agissant par un jeu de oignons sur une crémaillère, ou par une manivelle fonctionnant sur le même principe.

Détours en France - Mars 2006 - N° 104

4 - Ailles
Elles sont quatre et constituent le moteur du moulin à vent. Chaque aile est composé d'un axe médian, la vergue, qui supporte des barreaux transversaux. Sur cet ensemble, le lattis, on tend les toiles, deux par aile, en lin ou en chanvre.

5 - Arbre-moteur
Cet axe en bois, élément essentiel du moulin, transmet l'énergie diffusée par le mouvement des ailes aux meules, grâce à un système d'engrenage. La tête de l'arbre est traversée par les vergues des ailes.

6 - Rouet
Il s'agit de la partie de l'arbre-moteur, cette grande roue dentée qui est située sur le même plan que les ailes. Au contact de ses dents en bois appelées alluchons, elle entraîne un engrenage horizontal : c'est le système du renvoi d'angle.

7 - Lanterne
Appelée aussi pelote ou fusée, elle est constituée de deux plateaux circulaires en bois, reliés par sept ou neuf fuseaux, et transmet le mouvement du rouet aux meules.

8 - Meules : Elles fonctionnent par paire. La fixe est nommée « dormante » ou « glissante » en dessous, la mobile « volante » ou « vivante », au-dessus.

9 - Gros fer : C'est l'axe métallique, solidaire de la lanterne. Il transmet le mouvement à la meule mobile, quand il n'y a qu'une paire de meules, ou au hérisson, une grande roue dentée qui sert d'intermédiaire quand il y a plusieurs paires.

10 - Trémie : Placé au-dessus des meules, ce gros coffre en bois en forme d'entonnoir, contient les grains avant qu'ils ne s'écoulent pour être broyés. Il est équipé d'une clochette qui tinte pour avertir lorsqu'il est presque vide : les meules ne doivent jamais tourner à sec.

11 - Blutoir : Un grand moule tapissé de soies, les laizes dans lequel la farine et le son sont tamisés pour être triés au sortir de la meule.

12 - Goulotte : Il s'agit d'un tuyau de bois par lequel s'écoule la farine jusqu'au rez-de-chaussée, où le meunier la met en sacs.

Source : http://www.berry-passion.com/moulin_a_vent_croquis.htm - 9 avril 2009

DOCUMENT 9

L'HISTOIRE DU MOULIN DES PIERRES BLANCHES - VILLEFAGNAN

Le moulin avant les travaux (à gauche) et la maison du meunier

Villefagnan (*territoire de la paroisse puis de la commune*) a accueilli au moins 12 moulins à vent (*source : cartes anciennes, cadastre, actes notariés*) :

- le moulin de la Fournière (*en 1817 Jacques Baud époux Marie André, beau-frère de Joseph Baud époux Marie Baud au moulin des Pierres Blanches*, *puis en 1828 Jean Petignot dit Lavigne, ensuite en 1851 Pierre Lassoudière et Anne Gratraud*) ;
- le moulin Bertrand (*sommet de la côte du moulin Bertrand, entre Villefagnan et Souvigné*) ;
- le moulin de la rue de la Gare ou moulin de la Font ;
- 6 moulins de part et d'autres de la route de Chef-Boutonne (*carte de 1852*) (*moulins des Quatre Routes, Tartifume de Jacques Baud en 1828, le moulin de Groussard propriété de Joseph Baud en 1829, le moulin Nègre dont l'intérieur de la tour est carré, le moulin de Prat appartenant à Pierre Baud en 1828...)* ;
- le moulin des Pierres Blanches ;
- le moulin du Coq ;
- un moulin en ruine à la Ferté, *vendu en pièces détachées en 1824*...

Les familles de meuniers exploitaient plusieurs moulins à la fois (…).

Il est évident que ces moulins, d'époques différentes, n'ont pas fonctionné simultanément. D'ailleurs, il faut noter qu'ils n'étaient pas tous placés sous le même vent (*vent dominant Sud-Ouest*). Il faut peut-être rechercher ici la complémentarité inévitable entre ces moulins à vent. De même, ils prenaient la relève des moulins à eau rares dans la région proche (*souvent sans eau dans cette région au sol calcaire*), et situés pour les plus près à Empuré (*Planchard*) ou Longré... Par ailleurs, il n'est pas certain que les meules de ces moulins fussent identiques, certains pouvant être plutôt destinés à la mouture du blé (*farine à pain*) et d'autres dévolus au concassage de céréales pour les animaux (*maïs, fèves, etc.*).

Le moulin des Pierres Blanches a été élevé en 1801, selon la date figurant sur le linteau de l'une de ses fenêtres. Sur le premier cadastre (1830) et premières cartes d'État Major (1852), il figurait sous le nom de Moulin du Loget alors qu'en 1882 on le nommait le moulin des Pierres Blanches.

Ce moulin, comme nombre de ses « congénères », a donc été construit au lendemain de la Révolution, quand les seigneurs perdaient leurs privilèges sur les anciens et trop peu nombreux moulins banaux...

Son plan est de type classique (moulin tour), à tour ronde et tête tournante, comme la plupart des moulins à vent charentais.

À la fin du XIX^{e} siècle, il était devenu obsolète, victime de l'arrivée des minoteries. Le dernier meunier était Joseph Baud jusqu'en 1874 (…). Quelques moulins étaient encore utilisés dans la région, quelques temps même après la guerre de 1914-1918.

En 1945, les époux Brothier achetaient les Pierres Blanches à la famille Dardillac. La toiture de la maison du meunier, en mauvais état, demandait à être refaite. Le couvreur eut la surprise de découvrir parmi les bois de la charpente les anciennes ailes du moulin...

Source : http://pagesperso-orange.fr/pascal.baudouin/moulin.htm - 18 décembre 2008

DOCUMENT 10

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA COMMUNE

- Les produits des services : 40 000 €
- Les travaux de rénovation : 440 000 €
- Les subventions d'investissement (Fondation du Patrimoine) : 94 000 €
- Le remboursement du capital : 67 000 €
- Les emprunts : 310 000 €
- Les charges financières : 60 000 €
- Les charges de personnel : 209 000 €
- Les équipements : 50 000 €
- Les impôts et taxes directes et indirectes : 285 000 €
- Les charges à caractère général : 275 000 €
- Les charges de gestion courante : 17 000 €
- Les dotations et subventions : 340 000 €
- Les amortissements : 104 000 €
- L'excédent antérieur reporté : 10 000 €
- L'acquisition des bâtiments : 23 000 €
- L'autofinancement de la commune : 144 000 €

Document élaboré pour les besoins de l'épreuve.